

**Société & Solidarités****ÉDUCATION**

Les élèves abandonnés aux géants du Net?

Le directeur du numérique au ministère incite les établissements à recourir aux services de Google, Apple et autres Microsoft. Au péril de la protection des données de millions d'élèves.

Les élèves des écoles de France sont-ils des marchandises pour mastodontes de la Silicon Valley? La question se pose après la révélation par le site spécialisé sur les questions d'éducation le Café pédagogique d'un courrier posté rue de Grenelle le 12 mai et signé par le directeur du numérique pour l'éducation, Mathieu Jeandron. « Il n'y a pas de réserve générale sur l'usage des outils liés aux environnements professionnels chez les grands fournisseurs de services du Web », écrit le haut fonctionnaire à ses délégués dans chacune des académies et aux directeurs des services informatiques du ministère.

Ça n'a pas l'air de grand-chose comme cela, mais il s'agit en réalité d'une révolution, d'un grand retour en arrière. Depuis longtemps, l'éducation nationale encourageait les établissements à recourir à des espaces numériques de travail (ENT) indépendants et sécurisés, permettant notamment d'utiliser un pseudonyme pour accéder à certains services. Officiellement, la Rue de Grenelle interdisait même le recours aux services des géants du numérique, les fameux Gafam (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft). Un choix qui ne relevait pas d'une simple posture favorable à des logiciels indépendants, mais surtout d'une question de sécurité: il s'agissait avant tout de protéger les données sur les élèves que ce genre de service recueille.

« ON EST
DANS UNE LOGIQUE
DE SÉCURISATION
DEPUIS DES ANNÉES
ET, LÀ, ON INVITE À
FAIRE LE CONTRAIRE. »
UN FONCTIONNAIRE
DU MINISTÈRE

La colère des syndicats et des éditeurs français de logiciels

Depuis plusieurs années, les grandes entreprises du numérique développent des produits spécialement dédiés à l'éducation, comme Office 365 éducation, la « plateforme de collaboration en ligne » de Microsoft; ou encore Google Classroom, la « plateforme d'apprentissage dédiée aux écoles » de la firme de Mountain View. Ces services sont mis gratuitement à disposition des enseignants. Enfin, gratuitement... En échange des logiciels, les entreprises recueillent évidemment des millions de données sur les utilisateurs et peuvent ainsi connaître, entre autres, les noms et âges des élèves, leurs résultats scolaires, savoir lesquels ont redoublé ou non, voire leurs historiques de navigation et de recherche... L'utilisation de ces informations pour vendre de la publicité ciblée, ou même pour vendre ces données brutes à des tiers, est la base du modèle économique des Gafam.

Or, dans son courrier, Mathieu Jeandron est clair: « Je vous confirme qu'il n'y a pas de blocage juridique de principe à la connexion d'un annuaire avec l'un de ces services professionnels. » Autrement dit, les chefs d'établissement sont autorisés, si ce n'est incités, à fournir d'un bloc l'identité et des données sur l'ensemble de leurs élèves « dans la mesure où ils rentrent bien dans les services couverts par les "CGU éducation" et que les démarches déclaratives sont faites auprès de la Cnil ». Les CGU, ce sont les conditions générales d'utilisation, et elles sont fixées par l'éditeur.



Quant à la Cnil (Commission nationale informatique et libertés), c'est l'autorité chargée en France de contrôler que l'utilisation des données personnelles ne porte pas atteinte aux libertés individuelles. Sauf que Mathieu Jeandron reconnaît lui-même que les Gafam n'ont aucune obligation de conserver ces données en France, ni même en Europe. Impossible donc de contrôler l'utilisation qui en est faite...

Du côté des éditeurs français de logiciels dédiés à l'éducation, la pilule est plus qu'amère. « Vous dispensez ces entreprises américaines des contraintes (justifiées) que vous nous avez imposées depuis toutes ces années », se sont indignés jeudi dernier les dirigeants d'Open Digital Education, d'Itslearning et d'Itop, les trois principales entreprises hexagonales du secteur. Côté syndicats, le courrier de Jeandron ne passe

pas mieux. « Le ministère avait jusqu'à présent soutenu des systèmes d'information garantissant la protection des données personnelles et scolaires, constatent la CGT Éduc' action et le Snes-FSU. Cet abandon d'une politique nationale cohérente va fragiliser les personnels, en les plaçant dans une position déontologiquement discutable, alors qu'ils ne maîtrisent pas forcément les enjeux juridiques de ces questions. »

Beaucoup s'interrogent sur le timing de cette prise de position du directeur numérique du ministère, tombée pile après le départ de Najat Vallaud-Belkacem. Est-ce une demande du nouveau ministre Blanquer ou une prise de position personnelle d'un haut fonctionnaire ? Dans un domaine où le lobbying des grands éditeurs pèse très fortement, la question mérite une réponse rapide de la Rue de Grenelle.

ADRIEN ROUCHALEOU

LA CNIL APPELLE À LA VIGILANCE

Interrogée en avril par le site EducPros, la présidente de la Cnil, Isabelle Falque-Pierrotin, rappelait que les données scolaires étaient « particulièrement sensibles ». Non seulement elles en disent énormément sur les enfants mais elles les suivent longtemps. « De ce fait, ces informations peuvent intéresser énormément d'acteurs et il faut faire preuve de vigilance », soulignait la responsable de la Cnil. À titre d'exemple, les données des Mooc, ces cours universitaires en ligne, font déjà l'objet d'analyses et certains recruteurs américains commenceraient à s'appuyer dessus pour sélectionner des étudiants. Un modèle pour le gouvernement ?



Image non disponible.
Restriction de l'éditeur

Depuis plusieurs années, les grandes entreprises du numérique développent des produits spécialement dédiés à l'éducation, comme Office 365 éducation ou Google Classroom. Michel Garnier/Epicureans